



On va passer par le certificat de capacité de mariage

Par **leroy manel**, le **04/10/2008** à **16:05**

le 14 novembre 2008 c notre rdv de certificat de capacité de mariage .j'ai connais mon cheri depuis 3 janvier 2008 mais on es rencontré une seul fois on es passer 3 semaine a tunis.vous croyé que l'ambassade va nous embeter pour ce raison ?sache qu'on passe tout les jours sur net et avec le cam et on s'appel tout les jours et de temp en temp des sms.la distance c'est dur,pas facile des amoureux l'unn loin de l'autre c pour ça on va ce marier le plus vite possible ça me stress trop l'entretien de capacité de mariage.

Par **citoyenalpha**, le **05/10/2008** à **16:26**

Bonjourrrnrle consulat n'est pas là pour juger de votre mode de vie.rnL'entretien consiste à vérifier la réalité de vos liens.rnrnNe mentez pas. rnrnNe laissez pas l'officier gérer la situation. Si vous bloquez sur une question pas de problème passons à la suivante ou parlez d'une habitude que vous avez.rnrnVous devrez connaître quelques informations personnelles respectives toutefois (ça peut aider tout de même) :rnrndate et lieu de naissancernfamille proche rn2 ou 3 amisrnadresse actuelle rnnuméro de téléphonerntavail (lieu qualification)rn période de rencontre lieurnpourquoi 1 mariage alors qu'1 seule rencontre (ex : travail, situation familiale financière occasionnelle mais tous les jours en visio alors c est de ne pas pouvoir se toucher surtout qui nous manque) rnrnNe vous laissez pas déstabilisez et n'ayez pas peur de parlerrnrnexprimez vos émotions pour votre futur mari (qu est ce qui vous plaît en lui, rn passé résumé rnrnrnRestant à votre disposition

Par **leroy manel**, le **05/10/2008** à **21:17**

merci pour votre reponce rnet je peux savoir les demarches prend combien de temp a peu pres?

Par **citoyenalpha**, le **05/10/2008** à **22:07**

BonjourrrnVous aurez une réponse immédiate du consulat pour le certificat de capacité à mariage.rnrnrrnVous pourrez alors vous marier.rnrnrrnLe délai pour obtenir la transcription du mariage est légalement de 2 mois.rn rnA défaut la saisine du tribunal administratif de Nantes (pour les actes administratifs effectués à l'étranger sauf l'obtention du visa) est possible sans saisine du procureur pour opposition par l'officier du consulat (Les conjoints devant en être informés)rrnrrnToutefois le délai pour obtenir une audience auprès du tribunal administratif de Nantes est au minimum de 6 mois.rnrnrrnPar conséquent à défaut de réponse dans les 2 mois mettez en demeure le Service central d'état civil à l'adresse suivante:rrnrrnMinistère des Affaires étrangères rnService central d'état civil rn11 rue de la Maison Blanche rn44941 NANTES Cedex 09 rnrnrrnpar lettre recommandée avec accusé de réception de faire procéder à la transcription de votre mariage dans le mois qui suit la réception de la lettre ou à défaut vous demanderez au tribunal administratif la condamnation de l'Etat pour abus de pouvoir et en demandant la transcription de l'acte de mariage .rnrnrrnA défaut de réponse à l'issue de ce délai saisissez le tribunal administratif. Vous gagnerez en temps.rnrnrrnComptez tout de même entre 2 mois et 8 mois pour obtenir la transcription.rnrnrrnEnsuite il vous faudra obtenir le visa long séjour. rnrnrrnLe visa doit vous être accordé dans les deux mois à compter du dépôt de votre demande. rnA défaut vous devrez saisir la commission de recours contre les refus de visas d'entrée en France.rnA défaut de réponse dans les 2 mois à compter de la date de dépôt de votre requête auprès de la commission vous pourrez saisir le Conseil d'Etat pour un recours en annulation et demander des dommages et intérêts en réparation de votre préjudice.rnrnrrnrrnBien évidemment je vous donne la procédure juridique. Il convient de ne pas s'attendre à la possibilité de se rendre en France dans un délai de 6 à 8 mois minimum après la célébration du mariage. La politique de la France tant au point de vue légale qu'au point de vue moyen mise à disposition n'est pas en cette faveur.rnrnrrnrrnToutefois des recours sont possible afin de voir l'Etat condamner à des dommages-intérêts ainsi qu'au remboursement des frais et dépens.rnrnrrnRestant à votre disposition

Par **leroy manel**, le **06/10/2008** à **21:00**

okrnet pour convertir l'islem il prend combien de temp a peu pres?rnonn a poser le dossier au consulat de tunis en france le 05/10/08.

Par **citoyenalpha**, le **06/10/2008** à **21:04**

Bonjourrrndésolé je ne suis pas compétent pour les procédures tunisiennesrnrnrrnRestant à

votre disposition.

Par **leroy manel**, le **05/11/2008 à 11:45**

bonjour rnje veux aussi savoir si les procedureS de maraige en france plus simple et plus cours qu'un mariage ds moon pays?rnMERCI

Par **citoyenalpha**, le **05/11/2008 à 11:51**

Bonjourrrnrn bien évidemment lorsqu'un ressortissant français se marie avec un ressortissant étranger en France ils obtiennent immédiatement le livret de famille et la transcription de leur mariage sur les registres de l'état civil et par conséquence tous les droits qui découlent du mariage.rn Lorsque le mariage a été célébré à l'étranger il faut faire transcrire le mariage sur les registres d'état civil français afin de voir le mariage reconnu en France et produire ses effets.rnrnRestant à votre disposition

Par **leroy manel**, le **05/11/2008 à 11:55**

mais comment je peux avoir un visa pour aller faire le mariage en france?

Par **citoyenalpha**, le **05/11/2008 à 11:57**

bonjourrrnrnil vous faut faire obtenir un visa court séjour auprès du consulat de francernrntoutefois ne vous attendez pas à obtenir une réponse favorable facilement.rnL'attribution d'un visa n'est pas de droit dans votre cas.rnrnRestant à votre disposition.

Par **leroy manel**, le **05/11/2008 à 12:10**

mon cheri il est déposé les papier au mairie de france paris ils sont nous donné rdv de mariage le 10 janvier et moi j'ai pris un rdv de consulat pour un visa de mariage le 21 novembre et je vais déposer les papier que va m'envoyer mon cheri même comme ça et avec ce procédures ya de riquer que je peux pas avoir le visa?

Par **citoyenalpha**, le **05/11/2008 à 12:15**

Bonjourrrnrn l'attribution d'un visa n'est pas de droit dans votre cas. Le consulat peut refuser de vous en remettre comme il peut accepter, d'où les mariages célébrés régulièrement à

l'étranger.rnrnJe ne puis vous dire la réponse (ou non réponse) du consulat à votre demande.rnrnrnRestant à votre disposition.

Par **femmedesaifdine**, le **12/11/2008** à **11:08**

bonjour missrnje suis dans la meme situation que toi mon homme est de Kelibia (TUNISIE) notre rendez vous est en fin aout 2009 et nous nous seront vue que 3 fois (2 mois + 1semaine)rnet je me demande s'ils vont nous refusé le CCM pour ce seul motif MOI et mon Homme avons 19 ans alors moi je stress lui non mdr !!rnrnet les avis sont différents vous en pensez quoi ?rnrnEt pour la miss j'aimerais rentré en contact avec toi si cela est possible !!

Par **CathMouez**, le **15/11/2008** à **12:59**

bonjour, Leroy Manelrna ce jour, vous avez du passer l'entretien pour le CCMrnetant dans une situation un peu similaire a la votre, j'aimerais savoir comment cela s'est passé, et surtout quelle sont les questions d'ordre privé qui vous ont été poséesrmon chéri est tres optimiste quant a cet entretien, et me réponds que ceci ne regarde pas les agents administratifs, uniquement nous deux, mais, je ne suis pas convaincue !rnj'espère que tout c bien passé pour vous .

Par **leroy manel**, le **18/11/2008** à **22:41**

bonsoirrjn'ai passé le ccm comme prévue le 14 novembre et tout c bien passé.les questions posé sont pour nous 2 pas chacun seul la dame elle est super gentille .ya pas trop des questions ,sont simple et de notre vie quotidienne et en plus elle nous a donné la justification de la demande de publication des bans et elle nous a donné la délais pour recevoir notre ccm.voilarnvous pouvez posez me posé des questions

Par **CathMouez**, le **19/11/2008** à **15:16**

bonjourrnbien contente pour toirnquel délai t'a-t-on donné pour l'obtention du CCMrnlorsque j'ai consulté la liste des documents a fournir , je n'ai pas vu de certificat préuptial , mais mon chéri m'assure qu'il en faut un !rnqui a raison ?

Par **leroy manel**, le **19/11/2008** à **21:03**

bonsoirrnta raison c pas la peine le certificat préuptial ya pas même dans les documents ,et les délais entre 7 et 8 semaine.mais il faut avoir tout les papiers nécessaire qui sont noté dans le site de consulat même la justification de domicile si ta plus que un épreuve apporte le on es

mit 2 justification la dame nous dit bien fait .

Par **leroy manel**, le **19/11/2008** à **21:43**

bonsoirnta raison ce n'est pas demandé le certificat prénuptial mais il faut avoir tout les documents que sont demandé sur la site de consulat et n'oublie rien et pour le délais elle nous a dit entre 7 et 8 semaine vous trouverez ça dans la justification de demande de dossier.et pour les questions posé sont de genre nom et prénom date de naissance notre niveau d'étude notre projet en France on fait quoi dans la vie comme travail si on a des enfants la date de notre rencontre et sur qu'il site de rencontre voila .

Par **leroy manel**, le **21/11/2008** à **19:43**

bonsoir rnje veux savoir est ce qu'il faut prendre un rdv pour la transcription du mariage?

Par **femmedesaifdine**, le **22/11/2008** à **02:03**

si tu as le ccm il n'y a pas de rendez vous pour la transcription

Par **simba**, le **22/11/2008** à **21:22**

Bonjour citoyenalpharnrnje sollicite votre haute compétence pour m'informer sur la démarche et les étapes à suivre pour se marier dans une ambassade ou un consulat.rnje vis depuis cinq ans avec ma futur épouse, elle a eu sa nationalité de plain droit(née en France de parant algériens, vivant en Algérie et nés avant le 3 juillet 1962) et maintenant c'est notre dernière année à l'université (Algérie), on envisage de se marier et de continuer nos études en France.rnrnle problème, c'est qu'on veut se marier puis partir en France , mais comment faire puisqu'on est hors territoire français, comment faire pour régulariser la situation qui nous permettra d'aller continuer nos études ensemble en tant que mari et femme;rnj'espère que j'ai pu m'exprimer assez clairement pour que vous compreniez ma situation.rnet je vous remercie d'avance.rnsamirrPS: si c'est possible de me reprendre à ma boîte e-mail: ecmi_school@yahoo.fr et merci encore !!!

Par **leroy manel**, le **07/01/2009** à **20:55**

bon une bonne nouvelle j'ai le ccm dans 6 semaine bon chance a tout.